

A.N.V.V.E.N.

Bohars le 7 avril 2009

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants
37 rue de Bellechasse
75007 Paris

Objet : inadaptation du code des pensions militaires d'invalidité pour les victimes des essais nucléaires.

Pièce jointe : lettre du Médiateur de la République en date du 4 février 2009.

Monsieur le Ministre,

Pour mettre en place la dissuasion nucléaire « assurance vie de la Nation » la France a procédé à 210 expérimentations entre 1960 et 1996 au Sahara puis en Polynésie. Jusqu'en 1974 les bombes atomiques explosaient à l'air libre comme le tir Canopus du 24 août 1968 qui libéra au-dessus de Fangataufa, une puissance équivalente à 150 fois Hiroshima. Les personnels militaires en particulier ont été exposés sans véritable protection ainsi que l'a toujours affirmé l'amiral Sanguinetti qui commandait le PA Clemenceau et la force navale alpha en 1968.

Plusieurs années après les faits, on constate des décès dus à des maladies radio-induites reconnues dans tous les pays occidentaux sauf la France. D'autres vétérans sont malades et n'arrivent pas à faire reconnaître et indemniser leur pathologie devant le tribunal des Pensions militaires d'invalidité parce qu'il leur est matériellement impossible d'apporter la preuve du lien certain et direct entre l'exposition aux rayons ionisants et la déclaration de la maladie. Saisi par l'ANVVEN, le Médiateur de la République a reconnu cette grave injustice qui prive les plus fidèles serviteurs de la Nation d'une juste compensation. Ce système aberrant perdure depuis des décennies et de nombreux vétérans militaires sont floués et désavantagés.

On peut s'étonner de la passivité des juges assesseurs, tirés au sort selon une procédure qui favorise les arrangements entre quelques amicales commémoratives, seules admises à présenter des candidats cooptés dans la plus grande discrétion. Le décret 59-327 du 20 février 1959 est obsolète; il serait nécessaire de revoir le mode de désignation des juges et de vérifier la motivation et la compétence des candidats. J'estime que des associations comme l'ANVVEN devraient pouvoir faire acte de candidature or cette possibilité m'a été récemment refusée en application de ce décret archaïque.

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir user de votre autorité pour corriger la situation injuste réservée aux militaires contaminés par les essais nucléaires du Sahara et de Polynésie.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pierre Marhic
Président de l'ANVVEN

Copie (avec PJ) : Ministère de la défense.